

## **Suivi médical et social des agents de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon par les services de la Ville de Besançon - Reconduction des conventions**

**M. l'Adjoint DAHOUI, Rapporteur :** La surveillance médicale professionnelle et le suivi social des agents de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon sont assurés par les services municipaux depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004 dans le cadre de deux conventions qui prennent fin le 31 décembre 2004.

Ces modalités donnant satisfaction aux deux collectivités, il importe de renouveler ces conventions à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 et d'y intégrer une clause de tacite reconduction.

Ces prestations sont réalisées moyennant une redevance de 53 € par agent pour le suivi médical et de 42,50 € par agent pour le suivi social. Ces montants seraient indexés sur la valeur de l'indice 100 de la Fonction Publique.

Il est proposé au Conseil Municipal d'en décider et d'autoriser M. le Maire à signer les deux conventions à intervenir avec la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon sur les bases indiquées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter la proposition qui lui est soumise.

M. le Maire n'a pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 29 décembre 2004.*